

Image not found or type unknown



Après vente maison suite à décès, quel est le partage ?

Par **CAILLET**, le **03/09/2008** à **10:08**

Bonjour,
Nous sommes actuellement propriétaires d'une villa et sommes mariés (avec contrat) la maison actuelle étant moitié/moitié.
Nous avons respectivement de mon côté : 1 enfant
du côté de mon conjoint : 2 enfants
soit au TOTAL 3 ENFANTS
Quel serait le pourcentage attribué à chaque personne, soit moi-même l'épouse et chaque enfant si l'un de nous venait à décéder ?
Merci de ces renseignements.
Salutations
Mme A. CAILLET